

Compromis de vente signé

Par NIPOD28, le 14/03/2014 à 20:57

Bonjour à tous,

j'ai vendu ma maison il y a plus d'un mois c'est à dire que j'ai signé le compromis de vente.Le notaire vient de m'envoyer un courrier disant que la maison est frappé d'un arrété préféctorale d'insalubrité.

J'ai moi méme acheté cette maison il y a 2 ans mais n'était pas au courant de cet arrété car personne ni le notaire ni le vendeur ne m'avais à l'époque avertit.

L'acquéreur peut il annuler la vente sachant que j'ai depuis levé l'arrété d'insalubrité.